

## Note flotte véhicules CTOS

Le CTOS met à disposition des ligues, comités et fédérations membres, 3 nouveaux minibus TOYOTA Hiace.

Le conseil d'administration du CTOS a souhaité qu'une participation financière aux frais soit demandée aux ligues, comités et fédérations (et éventuels clubs) utilisant ces véhicules.

### Participation aux frais sollicitée :

- Frais de dossier et participation aux frais d'entretien pour **une journée ou un week-end** (vendredi ap-midi au lundi matin) : **5.000 XPF**
- Frais de dossier et participation aux frais d'entretien pour **une semaine** : **12.000 XPF**
- Frais de dossier et participation aux frais d'entretien **au-delà d'une semaine** : **20.000 XPF**

Limitation de la mise à disposition à 15 jours maximum et 2 véhicules maximum par discipline sur la même période.

Il est demandé aux utilisateurs 2 chèques de caution à savoir :

- Un chèque de caution pour toute dégradation du véhicule : 200.000 XPF
- Un chèque de caution pour nettoyage : 15.000 XPF

La mise à disposition de ces véhicules est destinée prioritairement aux ligues, comités et fédérations. Néanmoins, une mise à disposition pourra être faite aux clubs si leur demande est validée par leur ligue, comité ou fédération.

### **Les minibus doivent être réservés au transport de personnes et non de matériels.**

Toute conduite non appropriée qui sera signalée sera sanctionnée par le retrait du véhicule et la non-possibilité pour la structure en faute de bénéficier de ces mises à disposition pour une période qui sera déterminée en fonction de la gravité des faits reprochés.

Un plein d'essence non fait sera facturé du montant du plein + 5000 F

Un nettoyage non conforme entraînera l'encaissement du chèque de caution prévu à cet usage.

Les conducteurs doivent avoir plus de 3 ans de permis et plus de 23 ans.